

# Somme Numérique

## Procès-verbal – COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 20 février 2026, s'est réuni dans la salle de réunion de Somme numérique à Amiens et par téléconférence conformément aux statuts du syndicat mixte. La séance est présidée par M. VARLET Philippe, Président du syndicat mixte Somme numérique.

### Ouverture de la séance

- 1 - Constat du quorum – « le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur)
- 2 – Pouvoirs (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote).
- 3 - Désignation du secrétaire de séance
- 4 – Approbation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2026

Composition du Comité syndical et répartition des voix (article 7 des statuts) :

- Le Département de la Somme désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Amiens Métropole désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Les EPCI de moins de 30 000 habitants désignent 2 délégués qui disposent chacun d'une voix
- Les EPCI de 30 000 à 50 000 habitants désignent 3 délégués qui disposent chacun d'une voix ;
- Les EPCI de plus de 50 000 habitants désignent 4 délégués.

Les statuts ne prévoient pas la désignation de suppléant.

Tenant compte de ces éléments, nous comptabilisons 104 voix pour la totalité des délégués.

## Somme Numérique

	<b>Présents</b>
<b>1</b>	Philippe VARLET
<b>2</b>	Laurent PARSIS
<b>3</b>	Philippe MAROTTE
<b>4</b>	Denis DEMARCY
<b>5</b>	François DEBEUGNY
<b>6</b>	Julien LEFEBVRE
<b>7</b>	Guy PENAUD
	<b>Présents en visioconférence</b>
<b>8</b>	Jacques MASSET
<b>9</b>	Jacky THUEUX
<b>10</b>	Jean-Luc WALIGORA
<b>11</b>	Joel BEAUMONT
<b>12</b>	Jean-Dominique PAYEN
<b>13</b>	Jean-Marc GILLET
<b>14</b>	Brigitte LHOMME
<b>15</b>	Margaux DELETRE
<b>16</b>	Patrick BLOCKLET
<b>17</b>	Guy HAZARD

Au moment de l'ouverture de la séance, le Président constate qu'il n'est pas possible de réunir le quorum nécessaire à la tenue valide du Comité syndical, et ce, même après comptabilisation :

- Des élus présents en séance,
- Des élus représentés par un pouvoir régulièrement attribué,
- Ainsi que des pouvoirs blancs transmis au Président avant le début de la séance.

Conformément aux statuts et au règlement intérieur de Somme Numérique, le Président indique qu'un nouveau Comité syndical sera convoqué le vendredi 13 mars 2026 à 14 h 15, avec le même ordre du jour.

À titre d'information, l'ordre du jour initialement prévu a néanmoins été présenté aux élus présents, sans qu'aucune délibération ne puisse être valablement prise.

La séance est levée à 18h00.